

Entlaaschtungs-Pak

Zesammenhalt. Zukunft. Fir Jiddereen.



Fir d'Leit –
Fir méi Kafkraaft

Adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 2,5 tranches indiciaires supplémentaires

Exemples concrets¹

Famille, 2 enfants (classe d'impôt 2)
touchant chacun un salaire (répartition 2/3 et 1/3)



Impôt dû suivant barème en 2025	Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC)
4.024 €	-694 € : -14,7 %
Impôt dû suivant barème en 2024	Effet suivant barème 2025 - 2024
4.468 €	-444 € : -9,9 %
Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC	
4.718 €	

Famille, 1 enfant (classe d'impôt 2)
touchant chacun un salaire (répartition 2/3 et 1/3)



Impôt dû suivant barème en 2025	Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC)
16.358 €	-2.793 € : -14,6 %
Impôt dû suivant barème en 2024	Effet suivant barème 2025 - 2024
17.818 €	-1.460 € : -8,2 %
Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC	
19.151 €	

¹ Exemples fictifs sans prise en compte d'autres mesures fiscales. Les calculs sont basés sur 12 salaires/pensions à montant fixe. Les chiffres concrets au cas par cas peuvent varier en fonction de la situation particulière de chaque contribuable.


Ménage monoparental (classe d'impôt 1a)


32 ans
50.000 €
brut annuel
43.455 €
imposable


1 enfant

Impôt dû suivant barème en 2025	Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC)
2.890 €	-2.503 € -46,4 %
Impôt dû suivant barème en 2024	Effet suivant barème 2025 - 2024
4.684 €	-1.794 € -38,3 %
Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC	
5.393 €	

Ménage monoparental (classe d'impôt 1a) bénéficiant du crédit d'impôt monoparental (CIM)²


32 ans
50.000 €
brut annuel
43.455 €
imposable


1 enfant

Impôt dû suivant barème en 2025	Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC)
-614 €	-3.502 € -121,3 %
Impôt dû suivant barème en 2024	Effet suivant barème 2025 - 2024
2.179 €	-2.793 € -128,2 %
Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC	
2.888 €	

Retraité (classe d'impôt 1a)


70 ans
50.000 €
brut annuel
47.820 €
imposable

Impôt dû suivant barème en 2025	Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC)
4.207 €	-2.883 € -40,7 %
Impôt dû suivant barème en 2024	Effet suivant barème 2025 - 2024
6.380 €	-2.173 € -34,1 %
Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC	
7.090 €	

Couple de retraités (classe d'impôt 2) touchant chacun une pension (répartition 2/3 et 1/3)


73 ans
95.000 €
brut annuel
91.260 €
imposable


76 ans

Impôt dû suivant barème en 2025	Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC)
11.750 €	-2.348 € -16,7 %
Impôt dû suivant barème en 2024	Effet suivant barème 2025 - 2024
12.866 €	-1.116 € -8,7 %
Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC	
14.098 €	

Célibataire (classe d'impôt 1)


27 ans
50.000 €
brut annuel
43.455 €
imposable

Impôt dû suivant barème en 2025	Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC)
5.208 €	-927 € -15,1 %
Impôt dû suivant barème en 2024	Effet suivant barème 2025 - 2024
5.710 €	-502 € -8,8 %
Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC	
6.135 €	

Célibataire (classe d'impôt 1)


38 ans
75.000 €
brut annuel
65.692 €
imposable

Impôt dû suivant barème en 2025	Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC)
13.368 €	-1.314 € -8,9 %
Impôt dû suivant barème en 2024	Effet suivant barème 2025 - 2024
14.115 €	-747 € -5,3 %
Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC	
14.682 €	

² Les calculs tiennent compte du CIM applicable suivant les années d'imposition concernées.

Allègement pour les personnes payées au salaire moyen

Exemples concrets³

Célibataire (classe d'impôt 1)



75.919 €
brut annuel
66.510 €
imposable

Impôt dû suivant barème en 2025	Impôt dû suivant barème en 2024	Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC
13.699 €	14.447 €	15.013 €
Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC) -1.314 € : -8,8 %	Effet suivant barème 2025 - 2024 -748 € : -5,2 %	



Ménage monoparental (classe d'impôt 1a)



75.919 €
brut annuel
66.510 €
imposable



1 enfant

Impôt dû suivant barème en 2025	Impôt dû suivant barème en 2024	Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC
11.378 €	13.673 €	14.306 €
Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC) -2.928 € : -20,5 %	Effet suivant barème 2025 - 2024 -2.295 € : -16,8 %	



Ménage monoparental (classe d'impôt 1a) bénéficiant du crédit d'impôt monoparental (CIM)⁴



75.919 €
brut annuel
66.510 €
imposable



1 enfant

Impôt dû suivant barème en 2025	Impôt dû suivant barème en 2024	Impôt dû suivant barème en 2023 avec CIC
8.272 €	11.422 €	12.055 €
Effet suivant barème 2025 - 2023 (+CIC) -3.782 € : -31,4 %	Effet suivant barème 2025 - 2024 -3.149 € : -27,6 %	



³ Exemples fictifs sans prise en compte d'autres mesures fiscales. Les calculs sont basés sur 12 salaires/pensions à montant fixe. Les chiffres concrets au cas par cas peuvent varier en fonction de la situation particulière de chaque contribuable.

⁴ Les calculs tiennent compte du CIM applicable suivant les années d'imposition concernées.

Contribuables appartenant à la classe d'impôt 1

Salaire annuel :

Salaire brut annuel	Revenu imposable ajusté annuel	Impôt dû 2023 ⁵ avec crédit d'impôt conjoncture	Impôt dû suivant barème 2024 ⁵	Impôt dû suivant barème 2025 ⁵	Effet net 2025 par rapport au barème 2024	Effet net 2025 en % par rapport à 2024	Effet net 2025 par rapport au barème 2023 avec CIC	Effet net 2025 en % par rapport à 2023 avec CIC
37.000 €	31.891 €	2.787 €	2.598 €	2.346 €	-252 €	-9,7 %	-441 €	-15,8 %
45.000 €	39.008 €	4.689 €	4.369 €	3.972 €	-397 €	-9,1 %	-717 €	-15,3 %
50.000 €	43.455 €	6.135 €	5.710 €	5.208 €	-502 €	-8,8 %	-927 €	-15,1 %
60.000 €	52.350 €	9.495 €	8.928 €	8.198 €	-730 €	-8,2 %	-1.297 €	-13,7 %
75.000 €	65.692 €	14.682 €	14.115 €	13.368 €	-747 €	-5,3 %	-1.314 €	-8,9 %
75.919 €	66.510 €	15.013 €	14.447 €	13.699 €	-748 €	-5,2 %	-1.314 €	-8,8 %
100.000 €	87.930 €	23.359 €	22.793 €	22.045 €	-748 €	-3,3 %	-1.314 €	-5,6 %
125.000 €	110.168 €	32.090 €	31.470 €	30.723 €	-747 €	-2,4 %	-1.367 €	-4,3 %
150.000 €	132.526 €	41.030 €	40.408 €	39.590 €	-818 €	-2,0 %	-1.440 €	-3,5 %

Contribuables appartenant à la classe d'impôt 1A

Salaire annuel :

Salaire brut annuel	Revenu imposable ajusté annuel	Impôt dû 2023 ⁵ avec crédit d'impôt conjoncture	Impôt dû suivant barème 2024 ⁵	Impôt dû suivant barème 2025 ⁵	Effet net 2025 par rapport au barème 2024	Effet net 2025 en % par rapport à 2024	Effet net 2025 par rapport au barème 2023 avec CIC	Effet net 2025 en % par rapport à 2023 avec CIC
37.000 €	31.891 €	1.391 €	1.050 €	608 €	-442 €	-42,1 %	-783 €	-56,3 %
45.000 €	39.008 €	3.732 €	2.990 €	1.801 €	-1.189 €	-39,8 %	-1.931 €	-51,7 %
50.000 €	43.455 €	5.393 €	4.684 €	2.890 €	-1.794 €	-38,3 %	-2.503 €	-46,4 %
60.000 €	52.350 €	8.787 €	8.155 €	5.859 €	-2.296 €	-28,2 %	-2.928 €	-33,3 %
75.000 €	65.692 €	13.974 €	13.342 €	11.046 €	-2.296 €	-17,2 %	-2.928 €	-21,0 %
75.919 €	66.510 €	14.306 €	13.673 €	11.378 €	-2.295 €	-16,8 %	-2.928 €	-20,5 %
100.000 €	87.930 €	22.652 €	22.019 €	19.724 €	-2.295 €	-10,4 %	-2.928 €	-12,9 %
125.000 €	110.168 €	31.383 €	30.697 €	28.401 €	-2.296 €	-7,5 %	-2.982 €	-9,5 %
150.000 €	132.526 €	40.323 €	39.634 €	37.268 €	-2.366 €	-6,0 %	-3.055 €	-7,6 %

Contribuables appartenant à la classe d'impôt 1A et bénéficiant du crédit d'impôt monoparental (CIM)⁶

Salaire annuel :

Salaire brut annuel	Revenu imposable ajusté annuel	Impôt dû 2023 ⁵ avec crédit d'impôt conjoncture	Impôt dû suivant barème 2024 ⁵	Impôt dû suivant barème 2025 ⁵	Effet net 2025 par rapport au barème 2024	Effet net 2025 en % par rapport à 2024	Effet net 2025 par rapport au barème 2023 avec CIC	Effet net 2025 en % par rapport à 2023 avec CIC
37.000 €	31.891 €	-1.114 €	-1.455 €	-2.896 €	-1.441 €	-99,0 %	-1.782 €	-160,0 %
45.000 €	39.008 €	1.227 €	485 €	-1.703 €	-2.188 €	-451,1 %	-2.930 €	-238,8 %
50.000 €	43.455 €	2.888 €	2.179 €	-614 €	-2.793 €	-128,2 %	-3.502 €	-121,3 %
60.000 €	52.350 €	6.282 €	5.650 €	2.355 €	-3.295 €	-58,3 %	-3.927 €	-62,5 %
75.000 €	65.692 €	11.691 €	11.059 €	7.890 €	-3.169 €	-28,7 %	-3.801 €	-32,5 %
75.919 €	66.510 €	12.055 €	11.422 €	8.272 €	-3.149 €	-27,6 %	-3.782 €	-31,4 %
100.000 €	87.930 €	21.236 €	20.603 €	17.929 €	-2.674 €	-13,0 %	-3.307 €	-15,6 %
125.000 €	110.168 €	30.633 €	29.947 €	27.651 €	-2.296 €	-7,7 %	-2.982 €	-9,7 %
150.000 €	132.526 €	39.573 €	38.884 €	36.518 €	-2.366 €	-6,1 %	-3.055 €	-7,7 %

⁵ Compte non tenu du fonds pour l'emploi.

⁶ Les calculs tiennent compte du CIM applicable suivant les années d'imposition concernées.

Contribuables imposables collectivement **en classe d'impôt 2**

touchant chacun un salaire (répartition 2/3 et 1/3)

Salaire annuel :

Salaire brut annuel	Revenu imposable ajusté annuel	Impôt dû 2023 ⁷ avec crédit d'impôt conjoncture	Impôt dû suivant barème 2024 ⁷	Impôt dû suivant barème 2025 ⁷	Effet net 2025 par rapport au barème 2024	Effet net 2025 en % par rapport à 2024	Effet net 2025 par rapport au barème 2023 avec CIC	Effet net 2025 en % par rapport à 2023 avec CIC
50.000 €	37.935 €	1.212 €	1.184 €	1.011 €	-173 €	-14,6 %	-201 €	-16,6 %
75.000 €	60.173 €	4.718 €	4.468 €	4.024 €	-444 €	-9,9 %	-694 €	-14,7 %
75.919 €	60.990 €	4.887 €	4.628 €	4.168 €	-460 €	-9,9 %	-719 €	-14,7 %
90.000 €	73.515 €	8.064 €	7.523 €	6.825 €	-698 €	-9,3 %	-1.239 €	-15,4 %
100.000 €	82.410 €	10.854 €	10.019 €	9.123 €	-896 €	-8,9 %	-1.731 €	-15,9 %
125.000 €	104.648 €	19.151 €	17.818 €	16.358 €	-1.460 €	-8,2 %	-2.793 €	-14,6 %
150.000 €	126.885 €	27.706 €	26.496 €	25.000 €	-1.496 €	-5,6 %	-2.706 €	-9,8 %
175.000 €	149.123 €	36.281 €	35.173 €	33.678 €	-1.495 €	-4,3 %	-2.603 €	-7,2 %

Barème sur le revenu 2025

Classe d'impôt 1 :

À partir du revenu ^a	Jusqu'au revenu ^a	taux
0 €	13.230 €	0 %
13.230 €	15.435 €	8 %
15.435 €	17.640 €	9 %
17.640 €	19.845 €	10 %
19.845 €	22.050 €	11 %
22.050 €	24.255 €	12 %
24.255 €	26.550 €	14 %
26.550 €	28.845 €	16 %
28.845 €	31.140 €	18 %
31.140 €	33.435 €	20 %
33.435 €	35.730 €	22 %
35.730 €	38.025 €	24 %
38.025 €	40.320 €	26 %
40.320 €	42.615 €	28 %
42.615 €	44.910 €	30 %
44.910 €	47.205 €	32 %
47.205 €	49.500 €	34 %
49.500 €	51.795 €	36 %
51.795 €	54.090 €	38 %
54.090 €	117.450 €	39 %
117.450 €	176.160 €	40 %
176.160 €	234.870 €	41 %
234.870 €		42 %

Zesammenhalt.
Zukunft.
Fir Jiddereen.



⁷ Compte non tenu du fonds pour l'emploi.

^a Revenu imposable ajusté.

Hausse de l'abattement pour charges extraordinaires

pour enfants ne faisant pas partie du ménage

5.424 €



4.422 €

par an et enfant

Exonération fiscale du salaire social minimum non qualifié⁹

Célibataire (classe d'impôt 1)

2.635,21 €

Brut mensuel

Impôt dû en janvier 2025¹⁰ :

- 10,90 €

Déductibilité fiscale de l'intégralité des intérêts débiteurs sur prêts immobiliers pour l'acquisition d'une habitation existante

- Applicable dès l'année d'imposition 2024 pour l'acquisition d'un logement à des fins d'habitation principale
- Intérêts intégralement déductibles l'année d'acquisition et l'année suivante
- Mesure venant également en soutien aux ménages ayant souscrit des crédits-relais immobiliers

⁹ Élimination de la charge fiscale due par une personne touchant le salaire social minimum non qualifié par le biais de l'adaptation du CISSM.

¹⁰ Montant, après adaptation du barème et du CISSM pour 2025 et en tenant également compte des autres crédits d'impôts. Le CISSM tient compte des tranches indiciaires qui seront déclenchées, suivant les prévisions du STATEC, aux 4es trimestres 2024 et 2025.



Entlaaschtungs-Pak

Zesammenhalt. Zukunft. Fir Jiddereen.

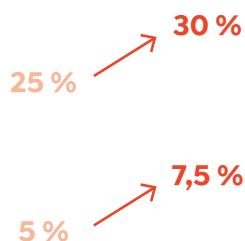
Fir d'Attraktivitéit
vu Lëtzebuerg

Fir gutt Aarbechtsplazen

Une prime participative plus attractive – pour la fidélisation de la main-d'œuvre

Prime par salarié jusqu'à 30 % de la rémunération brute annuelle

Enveloppe par entreprise jusqu'à 7,5 % des résultats positifs de l'exercice antérieur



Un régime d'impatrié plus favorable – pour attirer les talents et les profils hautement spécialisés

Exemption de 50 % de la rémunération brute annuelle plafonnée

Une prime pour jeunes salariés – pour faciliter le début de la carrière professionnelle

max.
30
ans

Exemption de 75 % de la prime plafonnée à

5.000 €
rémunération
annuelle brute
≤ 50.000 €

3.750 €
rémunération
annuelle brute
> 50.000 € et
≤ 75.000 €

2.500 €
rémunération
annuelle brute
> 75.000 € et
≤ 100.000 €

Crédit d'impôt pour heures supplémentaires
pour salariés frontaliers

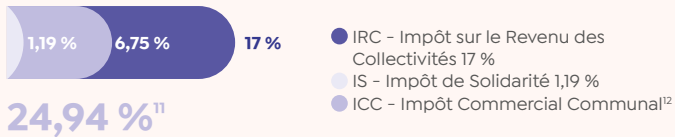
Crédit d'impôt plafonné
max. 700 € par an

Fir eng kompetitiv Wirtschaft a Finanzplaz

Baisse de l'IRC

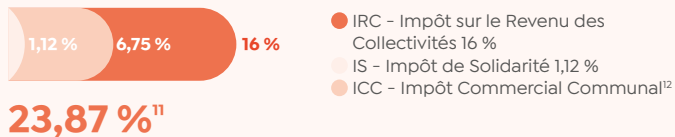
Pour les entreprises dont le revenu imposable dépasse 200.000 euros

2024



Total

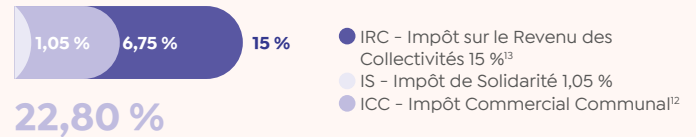
2025



Total

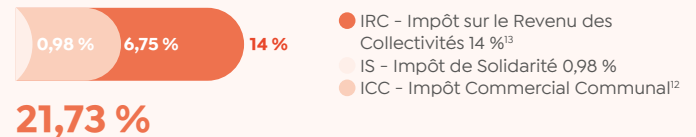
Pour les petites entreprises et les entrepreneurs

2024



Total

2025



Total

Exonération de la taxe d'abonnement pour les ETFs gérés activement

pour la diversification de la place financière

taux à **0 %** à partir de 2025

Adaptation de la règle de limitation des surcoûts d'emprunt



Adaptation du régime légal de la société de gestion de patrimoine familial¹⁴



¹¹ Taux moyen OCDE : 23,6 % / Taux moyen UE : 21,2 %

¹² Base Ville de Luxembourg : 6,75%

¹³ Jusqu'à un revenu imposable de 175.000 €. Un mécanisme de lissage est défini pour un revenu imposable se situant entre 175.000 € et 200.000 €.

¹⁴ Mesures anti-abus.